

## Pornic agglo Pays de Retz propose des permanences psychologiques pour les victimes de violences sexuelles

**Pornic agglo Pays de Retz coordonne et soutient la mise en place de permanences mobiles pour les victimes de violences sexuelles et d'inceste et de leur entourage.** Celles-ci seront assurées par SOS Inceste Violences Sexuelles (SIVS 44), association qui intervient depuis près de 30 ans en Loire-Atlantique.

Ce nouveau service public de proximité s'inscrit directement dans la politique de santé et de prévention de l'Agglomération et dans le cadre du contrat de mobilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont elle est signataire depuis janvier 2021.

### Pour qui ?

Pour toutes les victimes qui subissent des violences sexuelles quelle qu'en soit la forme (agression, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel, etc.).

Une psychologue recevra toutes ces victimes âgés de 15 ans et plus, ou leur entourage, au sein des permanences «Mobil'Ecoute».

### Mode d'intervention :

«Mobil'Ecoute» facilite l'accès au soin de tous en recevant les victimes dans un camion aménagé pour accueillir au mieux la parole de celles-ci.

Les permanences auront lieu les lundis y compris pendant les vacances scolaires, en alternance sur quatre communes de Pornic agglo Pays de Retz : Pornic, La Plaine-sur-Mer, Villeneuve-en-Retz et Sainte-Pazanne. Les victimes peuvent s'entretenir par téléphone ou bien être accueillies sur rendez-vous, sur les plages horaires suivantes : 9h30-12h30 et 14h30 -17h30.

Elles pourront trouver auprès des psychologues de l'association SOS Inceste Violences Sexuelles :

- un espace de parole et d'écoute,
- des temps de consultation psychologique,
- un soutien dans leurs démarches,
- une orientation vers d'autres professionnels lorsque cela est nécessaire.

**Pour prendre RDV : 06 15 79 20 64 (psychologue de l'association)**

### Calendrier des permanences en 2021 :

<b>Mobil'Ecoute</b>		
Lundi 6 sept.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 13 sept.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 20 sept.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 27 sept.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 4 oct.	9h30-14h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 11 oct.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 18 oct.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 25 oct.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 8 nov.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 15 nov.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 22 nov.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 29 nov.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 6 déc.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne
Lundi 13 déc.	9h30-12h30	Pornic
	14h30-17h30	La Plaine-sur-Mer
Lundi 20 déc.	9h30-12h30	Villeneuve-en-Retz
	14h30-17h30	Sainte-Pazanne

### Financement :

Ce nouveau dispositif est testé à titre expérimental jusqu'en décembre 2021 et pourra être reconduit en 2022. Il est soutenu par l'Agence Régionale de Santé, le Département, l'Etat et le Rotary Club.

**CONTACT : CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : 02 51 74 07 16**